
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 6 novembre 2023 a débuté exceptionnellement à 19 heures 09 minutes au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 6 novembre 2023.

Présences : Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5: Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

Absences : Siège no 2: Marilyne Gendron

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet, D.M.A.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 À 19H00

ORDRE DU JOUR

Pensée : « La liberté c'est de faire ce que l'on aime. Le bonheur c'est d'aimer ce que l'on fait. »

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM
--

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©
--

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©
--

3.01 Assemblée régulière du 16 octobre 2023
3.02 Assemblée extraordinaire 24 octobre 2023

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période des mois d'octobre 2023, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES
--

6.01 Créations Utopia compensation – vidéo Mont Élan
6.02 Fondation trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité
6.03 Campagne annuelle - Les amis des jeux – Conseil Sport Loisir Estrie
6.04 Demande d'aide financière annuelle – Moisson Haut-Saint-François

- 6.05 Contribution paniers de Noël 2023 – Chevalier de Colomb d'East Angus
- 6.06 Droit de circulation Club d'auto-neige Cookshire Inc. – hiver 2023-2024
- 6.07 Levée de fonds des cuisines collectives du Haut-Saint-François
- 6.08 Don aux bénévoles de la Boutique des Trouvailles de l'Église

7.00 COMPTES A PAYER ©

8.00 AVIS DE MOTION

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 9.01 Adoption du règlement 2023-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles

10.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

- 10.01 Précision résolution 2023-123 Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus

11.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

Liste des comités

- ❖ Régie des Hameaux
- ❖ Famille (MADA)
- ❖ Salle municipale et marché public
- ❖ Voirie
- ❖ Loisir
- ❖ Régie Incendie
- ❖ Comité du futur parc développement Godbout
- ❖ Sécurité Civile

a) Maire – MRC

12.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 12.01 Dépôt des intérêts pécuniaires des élus municipaux
- 12.02 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2024
- 12.03 Nomination du maire suppléant 2024
- 12.04 Adoption du budget de la régie des incendies 2024
- 12.05 Décompte progressif no 3 concernant les travaux de réfection du chemin Gosford Ouest- réception définitive des travaux
- 12.06 Décompte progressif no 1 concernant les travaux d'élargissement du chemin Cyr- réception provisoire des travaux
- 12.07 Achat de GPS pour l'ensemble des véhicules voirie
- 12.08 Accompagnement FQM-déneigement saison hiver 2024

13.00 INVITATIONS

14.00 VARIA

15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 15.01 Création du comité gestion des ressources humaines et en matière de harcèlement psychologique

15.02 Modification du comité de voirie

16.00 FERMETURE

1.00 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

2023-188 *résolution no 2023-188*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

A D O P T É E

2.00 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2023-189 *résolution no 2023-189*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' l'ordre du jour proposé aux membres du conseil soit accepté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

A D O P T É E

3.00 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.01 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2023-190 *résolution no 2023-190*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

3.02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 OCTOBRE 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2023-191 *résolution no 2023-191*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

4.00 **CORRESPONDANCE**

2023-192 *résolution no 2023-192*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant les mois d'octobre 2023 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21 contribuables présents.

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

6.01 **CRÉATIONS UTOPIA COMPENSATION – VIDÉO MONT ÉLAN**

La municipalité ne donne pas suite à la demande.

6.02 **FONDATION TROUBLE DU DÉFICIT DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITÉ**

La municipalité ne donne pas suite à la demande.

6.03 **CAMPAGNE ANNUELLE - LES AMIS DES JEUX – CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE**

La municipalité ne donne pas suite à la demande.

6.04 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ANNUELLE – MOISSON HAUT-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT la demande de financement annuel 2023 de la banque alimentaire Moisson Haut-Saint-François.

2023-193 *résolution no 2023-193*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une contribution pour un montant de 300\$ à la banque alimentaire Moisson Haut-Saint-François.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

6.05 CHEVALIER DE COLOMB - PANIER DE NOËL

CONSIDÉRANT la demande de contribution par Les Chevaliers de Colomb;

2023-194 *résolution no 2023-194*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une contribution pour un montant de 150\$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

6.06 DROIT DE PASSAGE CLUB AUTO-NEIGE COOKSHIRE INC.

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande de passage Club d'auto-neige Cookshire Inc. pour les traverses que nous avons dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que tous les propriétaires des terrains concernés ont donné leur accord et autorisent de circuler sur leur terrain ;

CONSIDÉRANT que suite au passage sur 145 mètres sur le chemin public du 1er rang Ouest par les motoneigistes aucun déneigement ne sera fait par la municipalité et les propriétaires qui désirent se rendre sur leur terrain après le 145 mètres pourront circuler et le club devra leur accorder ce droit ;

2023-195 *résolution no 2023-195*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le passage pour l'année 2024 des traverses de motoneiges aux endroits suivants :

1. sur la route 214 à côté du Pont Nicol;
2. au lot 5 845 088 du chemin du 1er rang Ouest.

D'accepter la demande de droit de passage du Club de motoneige Cookshire Inc. conditionnellement à ce qu'aucune plainte des résidents ne soit déposée et la municipalité et demande que la signalisation soit installée par le club et doit être conforme.

QUE la municipalité de Westbury appuie la demande du club de motoneige de Cookshire Inc. auprès du Ministère des Transports afin d'avoir l'autorisation de traverser sur le pont Nicol situé sur la route provinciale 214.

A D O P T É E

6.07 LEVÉE DE FONDS DES CUISINES COLLECTIVES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

La municipalité ne donne pas suite à la demande.

6.08 DON AUX BÉNÉVOLES DE LA BOUTIQUE DES TROUVAILLES DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT la demande de don aux bénévoles de la Boutique des Trouvailles de l'Église;

2023-196 *résolution no 2023-196*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une contribution pour un montant de 20\$ afin de contribuer au souper de remerciement pour deux bénévoles ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

7.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER

ATTENDU que la greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois d'octobre 2023, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ.

7.01 SALAIRE DU 15 OCTOBRE AU 06 NOVEMBRE 2023

2023-197 *résolution no 2023-197*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les salaires du mois d'octobre 2023 pour un montant de 7 470,02\$, selon un rapport déposé par la greffière-trésorière;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer totalisants :

2023-11A 415 198,36\$

D'AURORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

A D O P T É E

8.00 **AVIS DE MOTION**

Aucun.

9.00 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

9.01 **RÈGLEMENT 2023-20 RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que l'article 19 de la Loi sur les compétences municipales accorde à la municipalité par règlement d'établir un système de gestion des matières résiduelles produites sur son territoire;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec dispose d'une Politique québécoise des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François dispose également d'un plan de gestion des matières résiduelles et que ce plan prévoit l'atteinte d'objectifs environnementaux pour l'ensemble des municipalités de la Municipalité de comté du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Westbury a conclu une entente intermunicipale concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles pour laquelle la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (ci-après : Régie) agit comme mandataire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer tout règlement antérieur concernant la collecte et le transport des matières résiduelles pour tenir compte de cette nouvelle collecte de même que pour préciser les règles relatives aux collectes des différentes matières résiduelles;

CONSIDÉRANT le conseil juge opportun et d'intérêt public de se doter d'une réglementation relative à la gestion des matières résiduelles et d'outils de collecte appropriés sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Jean Martel lors de la séance du conseil tenue le 5 septembre 2023 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance.

2023-198 *résolution no 2023-198*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Canton de Westbury, adopte le règlement 2023-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles;

D'enregistrer et copier le règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 2023-20 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

A D O P T É E

10.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

10.01 **PRÉCISION RÉSOLUTION 2023-124 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION DE EAST ANGUS**

CONSIDÉRANT que les conseillers Jean Martel et Pierre Reid représentent la municipalité du Canton de Westbury à la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus depuis novembre 2021 par la résolution 2021-18;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus demande à la municipalité du Canton de Westbury de préciser que seulement un (1) élu a le droit de vote et que l'autre élu est en observation;

CONSIDÉRANT que les conseillers Jean Martel et Pierre Reid auront le droit de vote chacun durant 2 ans;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Reid a été et est en fonction de droit de vote pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean Martel sera fonction de droit de vote pour les années 2024 et 2025;

2023-199 *résolution no 2023-199*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE faire parvenir la présente résolution à la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus ;

A D O P T É E

11.00 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

a) Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameau : Une prochaine rencontre est prévue le 21 novembre prochain.

Famille (MADA) : La municipalité a reçu son accréditation MADA, les informations sont disponibles sur le site web de la municipalité. Un suivi des actions posées et des actions à venir est fait afin de respecter les engagements de la planification MADA.

Chambre des commerces : Aucune nouvelle rencontre.

Ateliers congrès : J'ai participé à plusieurs ateliers pendant le congrès de la FQM, un des ateliers concernait la Modernisation collectes sélectives et j'ai également assisté à des conférences données par madame Pauline Marois, notre premier ministre monsieur François Legault et le journaliste Michel Jean.

Conseillère #2 Marilynne Gendron : Absente

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir : Une prochaine rencontre est à venir.

Comité du futur parc de développement Godbout : La phase un du parc est terminé.

Ateliers congrès : J'ai participé à plusieurs ateliers pendant le congrès de la FQM concernant les loisirs (mode de gestion), les zones agricoles et sur les ententes intermunicipales pour terminer, j'ai également assisté à des conférences données par madame Pauline Marois, notre premier ministre monsieur François Legault et le journaliste Michel Jean.

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie : Aucune nouvelle rencontre.

Voirie : Les travaux de pavage sur chemin Bassin Sud se feront la semaine prochaine.

Comité consultatif d'urbanisme : Aucune nouvelle rencontre.

Conseiller #5 Mario Dolbec : Aucun comité

Conseiller #6 Pierre Reid :

Merci de votre présence.

Incendie : Nous allons subir une augmentation des quote-part en 2024, pour la régie incendie intermunicipale.

Sécurité civile : Nous aurons une simulation avec la Ville de East Angus prochainement.

Chambre des commerces : Aucune nouvelle rencontre.

Ateliers congrès : J'ai participé à des ateliers sur le harcèlement, sur les politiques et les lois, sur les gestions de feux en forêt puis sur les schémas de risque, pour terminer, j'ai également assisté à des conférences données par madame Pauline Marois, notre premier ministre monsieur François Legault et le journaliste Michel Jean.

Maire – MRC

Schéma de risque, employés temporaire, 82% des municipalités ne rencontre pas le schéma de risque. Entente à venir pour avoir un employé supplémentaire dans le département d'aménagement et environnement mi-décembre. Je désire féliciter la directrice générale pour l'entente avec Eurovia pour une garantie de 5 ans s'il y a fissure après le Pavage chemin Bassin Sud sur 1 kilomètre.

12.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

12.01 DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires.

Relevé prévu à l'article 358 de L.E.R.M. pour 2023

NOM	POSTE	DÉPOSÉE À LA SÉANCE
Gray Forster	Maire	6 novembre 2023
Mélanie Cyr	Conseiller #1	6 novembre 2023
Marilyne Gendron	Conseiller #2	6 novembre 2023
Claudia Gilbert	Conseillère #3	6 novembre 2023
Jean Martel	Conseiller #4	6 novembre 2023
Mario Dolbec	Conseiller #5	6 novembre 2023
Pierre Reid	Conseiller #6	6 novembre 2023

La Directrice générale et greffière-trésorière transmettra avant le 15 février 2024 le relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité du canton de Westbury.

12.02 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2024

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2023-200 *résolution no 2023-200*

IL EST PROPOSÉ par la conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendront le lundi ou mardi et qui débiteront à 19 h :

8 janvier	5 février
4 mars	2 avril*
6 mai	3 juin
2 juillet*	12 août
16 septembre	14 octobre
4 novembre	2 décembre

*ces dates sont un mardi

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉ

12.03 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT 2024**

CONSIDÉRANT que le conseil désigne, lorsque requis, un conseiller municipal à titre de maire suppléant. Le conseiller nommé remplace le maire et exerce les pouvoirs et devoirs de celui-ci lorsqu'il est absent, empêché de remplir sa charge ou suite à la vacance de la charge. Le maire suppléant ne peut cependant exercer le droit de veto. De plus, le maire suppléant peut représenter la municipalité au conseil de la MRC si le maire est absent ou pour toute autre raison prévue par la loi.

2023-201 *résolution no 2023-201*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer le maire suppléant selon le tableau suivant pour l'année 2024 :

Nom de l'élu	Période pour l'année 2024
Mario Dolbec	Janvier à juin
Pierre Reid	Juillet à décembre

A D O P T É E

12.04 **ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE DES INCENDIES 2024**

2023-202 *résolution no 2023-202*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal du canton de Westbury adoptent les prévisions budgétaires 2024 de la Régie intermunicipale des incendies de la région de East Angus qui représente un budget global de 939 205\$ dont la quote-part de Westbury indique un déboursé prévu de 120 391,20 \$.

A D O P T É E

12.05 **DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3 CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN GOSFORD OUEST-RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT la retenue des travaux de 5% concernant les travaux de réfection du chemin Gosford Ouest.

2023-203 *résolution no 2023-203*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélanie Cyr
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale procède au paiement pour les travaux effectués à ce jour concernant les travaux de réfection du chemin Gosford Ouest-selon le rapport déposé par l'ingénieur, M. Frédérick Blais.

QUE le montant de 14 838,62\$ en plus des taxes applicables soit effectué à la compagnie Transport et Excavation Stéphane Nadeau Inc. concernant les travaux de réfection du chemin Gosford Ouest.

ADOPTÉE

12.06 **DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 CONCERNANT LES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN CYR- RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT que l'inspection concernant les travaux d'élargissement du chemin Cyr-réception provisoire des travaux a été faite par M. Frédéric Blais, ingénieur chez EXP.

2023-204 *résolution no 2023-204*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale procède au paiement pour Décompte progressif no 1 concernant les travaux d'élargissement du chemin Cyr réception provisoire des travaux selon le rapport déposé par l'ingénieur, M. Frédérick Blais.

QUE le montant de 196 064,57\$ incluant les taxes soit effectué à Excavation Steve Leblanc pour le décompte no 1 concernant Décompte progressif no 1 concernant les travaux d'élargissement du chemin Cyr.

ADOPTÉE

12.07 **ACHAT DE GPS POUR L'ENSEMBLE DES VÉHICULES VOIRIE**

CONSIDÉRANT que la municipalité aimerait munir les véhicules municipaux de voirie de GPS (Sterling, Freightliner, Backhoe et Sierra) et de calculateur d'épandage (Sterling et Freighliner);

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu 2 soumissions :

	Prix de départ	Prix mensuel
Gestion Écono Plus (GPS)	405\$	120\$
Géotab (GPS+épandage)	2040\$	130\$

CONSIDÉRANT que l'une des deux soumissions ne peut comprendre le calculateur d'épandage ;

2023-205 *résolution no 2023-205*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'acquisition des GPS de la compagnie Gestion Écono Plus pour les véhicules municipaux de voirie ;

De ne pas mettre de calculateur d'épandage dans les camions Sterling et Freighliner ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

ADOPTÉE

12.08 **ACCOMPAGNEMENT FQM-DÉNEIGEMENT SAISON HIVER 2024**

CONSIDÉRANT qu'il est convenu de nommer le service d'ingénierie et infrastructure de la FQM afin de planifier le déneigement de janvier 2024 au 15 avril 2025;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la FQM N/Réf. : 53-2-41065-2301;

CONSIDÉRANT que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

2023-206 *résolution no 2023-206*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel

APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le mandat soit donné à la FQM pour un montant maximum de excluant les taxes de 2 500\$ pour la publication d'un appel d'offres service technique afin d'accompagner la directrice générale et greffière-trésorière.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

QUE monsieur Gray Forster, maire, et madame Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE monsieur Gray Forster, maire, et madame Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

A D O P T É E

13.00 **INVITATIONS**

Aucune.

14.00 **VARIA**

Aucun.

15.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21 contribuables présents.

15.01 **DROIT DE VETO-CRÉATION DU COMITÉ GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE**

CONSIDÉRANT que la municipalité du Canton de Westbury s'est dotée d'une nouvelle politique contre le harcèlement psychologique en date du 1^{er} mai 2023, règlement 2023-15;

CONSIDÉRANT que par cette politique, la direction et le conseil doit s'assurer de faire la nomination des membres du comité d'analyse des plaintes ;

CONSIDÉRANT que l'article 82 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil peut nommer des comités et les membres qui les constituent afin de pouvoir examiner et étudier une question quelconque ;

2023-207 *résolution no 2023-207*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

L'ensemble des conseiller/ères présent.es à la séance se montrent en faveur de la création du comité gestion des ressources humaines et en matière de harcèlement psychologique.

Le maire, Gray Forster, en vertu de l'article 142 du code municipal, exerce sur la résolution no 2023-207 son droit de veto.

Le droit de veto a un effet suspensif jusqu'à la prochaine séance du conseil municipal lors de laquelle la résolution pourra de nouveau faire l'objet d'un vote.

15.02 **DROIT DE VETO-MODIFICATION DU COMITÉ DE LA VOIRIE**

CONSIDÉRANT que l'article 82 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil peut nommer des comités et des membres qui les constituent afin de pouvoir examiner et étudier une question quelconque ;

CONSIDÉRANT que les dépenses reliées à la voirie constituent la plus grande portion des dépenses municipales ;

2023-208 *résolution no 2023-208*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

L'ensemble des conseiller/ères présent.es à la séance se montrent en faveur modifier le comité voirie.

Le maire, Gray Forster, en vertu de l'article 142 du code municipal, exerce sur la résolution no 2023-208 son droit de veto.

Le droit de veto a un effet suspensif jusqu'à la prochaine séance du conseil municipal lors de laquelle la résolution pourra de nouveau faire l'objet d'un vote.

16.00 **FERMETURE**

ATTENDU que tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2023-209 *résolution no 2023-209*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 heures 58.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

MAIRE de Westbury

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Gray Forster

Jean-Charles Bellemare